

Synthèse des échanges – 4ème webinaire des Conseils de développement 06/05/20– 10h00-11h15 | par visio-conférence

Quel est le positionnement du conseil de développement sur le territoire ?

Principaux enjeux identifiés par les participant-es

- **Apport des conseils de développement en regard des autres initiatives de participation citoyenne**
- Dans les territoires ruraux ou péri-urbains, les élus se considèrent parfois proches des citoyens, à l'écoute de leurs besoins et attentes. Comment positionner le conseil de développement en complémentarité pour que les élus en perçoivent l'intérêt ?
 - Le conseil est une maison du temps long, ce qui long n'empêche pas d'agir sur du concret : « réfléchir à demain pour agir aujourd'hui ».
 - Il s'affranchit des contraintes géographiques, des compétences de l'intercommunalité, des délais de réalisation et de budget auxquels sont soumis les maires et les élus en général.
 - En se positionnant en tant que tête de réseaux, le conseil de développement peut développer une connaissance du territoire et des initiatives locales (un *observateur privilégié* du terrain).
 - Selon le Délégué général de France Urbaine, les conseils de développement ont un « coup d'avance », ce qui permet d'anticiper certaines problématiques.
 - Les conseils de développement sont un des acteurs de la participation citoyenne au niveau intercommunal, le positionnement peut être précisé par exemple dans une charte votée par l'intercommunalité.

Exemple : En Bretagne, à Redon, sur une communauté d'agglomération de 31 communes, le Conseil de développement a répertorié les communes désireuses de mettre en place des démarches participatives (comités consultatifs, concertation etc). Les membres du Conseil de développement préparent un travail d'"aller vers" ces nouveaux élus pour échanger et recueillir leur besoin et les aider, voire les accompagner à mettre en place ces projets participatifs. Des élus se tournent vers le Conseil de développement car il n'existe pas d'autres instances de démocratie participative dans les petits territoires ruraux.

- La démocratie participative est souvent organisée en tuyau d'orgues : un besoin de créer un continuum démocratique au niveau local, en connectant les différentes instances : conseil de développement, conseils citoyens, conseils de quartier, autres instances et initiatives,..., en lien avec le CESER au niveau régional et le CESE au niveau national pour faire un véritable écosystème de la participation citoyenne.
- **Se positionner en regard des collectifs citoyens**
- Intégrer des citoyens volontaires, des membres de collectifs citoyens dans le conseil de développement.
- Ouvrir les travaux du conseil de développement à toute personne intéressée : organiser des café citoyens, des forums,...

▪ **Développer les relations avec les communes**

- Créer du lien avec les conseillers municipaux, pour notamment informer les conseillers non communautaires qui ont parfois peu d'information sur les politiques menées par l'intercommunalité
- Diffuser les actualités du conseil de développement dans les bulletins municipaux (demande à formuler auprès du maire, du directeur communication ou du DGS de la commune)
- Créer un collège composé de membres issus des différentes communes de l'intercommunalité qui font le lien entre le conseil municipal et le conseil de développement.

Exemples :

Le Conseil de développement du Grand Angoulême a un collège « assise territoriale » composé de représentant-es des communes désigné-es par les maires

Le Conseil de développement du Grand Nancy a mis en place un collège « territoires experts d'usage » composé de 20 membres issus des 20 communes de la Métropole. Ce collège a été construit avec la Métropole et les maires qui ont envoyé 2 candidatures (1 homme et 1 femme), ce qui a permis au bureau de sélectionner les candidat-es pour créer un collège paritaire.

- Créer du lien avec les associations d'envergure communale

▪ **Développer les relations à l'échelle régionale entre les Conseils de développement et le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESER)**

- Les CESER représentent la « société civile organisée » alors que les conseils de développement incarnent la « société civile désorganisée ».
- Les conseils de développement qui s'organisent en coordination régionale ont davantage de poids pour échanger et travailler avec un CESER.
- Dépasser les idées reçues, construire une culture commune, identifier les points communs, les approches complémentaires mais aussi les singularités des instances.

Exemple : La Conférence Régionale des Conseils de développement et le CESER Grand Est ont rédigé ensemble un livre blanc de la participation citoyenne pour construire des méthodes de travail communes.

- S'appuyer sur les membres du CESER qui ont double casquette en étant également membre d'un CD pour faciliter les relations.
- Sortir d'une idée de concurrence entre les instances en organisant des échanges sur des thématiques de travail en commun.

Exemples :

Le Conseil de développement du Sicoval a été auditionné par le CESER Occitanie pour témoigner sur le travail mené sur la participation citoyenne et l'utilisation de l'outil numérique. Le Conseil de développement a invité le CESER pour échanger sur les méthodes de prospective utilisée dans le cadre d'un travail sur la revitalisation des centres bourg.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes en partenariat avec les Conseils de développement des territoires de Vichy-Pays d'Auvergne (03), Grenoble Alpes Métropole (38), Vienne Condrieu agglomération (38), Saint Etienne Métropole (42) et Lyon Métropole (69) a organisé une journée de réflexion sur le thème « EMPLOI, COMPÉTENCES ET TERRITOIRES », le mardi 11 février dernier à l'Hôtel de Région.